

DOSSIER DE CANDIDATURE – Septembre 2023

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE
Sous statut scolaire – **CURSUS COMPLET**

Sélection Départementale 93 Rentrée Septembre 2023
Classer vos choix en numérotant de 1 à 2 (1 étant le vœu prioritaire)

- Lycée Henri Sellier LIVRY-GARGAN (18 places)
- Lycée Liberté ROMAINVILLE (24 places)
- Dernier vœu : Tous les établissements (ci-dessus) du département 93

CONDITIONS DE SELECTION

Vous postulez dans un institut de formation sous statut scolaire :

- Vous devez être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation ;
- **Ne pas être titulaire d'un BAC professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP)**
- Vous sollicitez le droit au retour en formation défini par les articles D122- 3 – 6 à 8 du Code de l'éducation, vous devez être âgé(e) au plus de 25 ans révolus le jour de la rentrée en formation ;

MODALITÉS D'ADMISSION : (Article 13 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

- Examen du dossier complet destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.

- Entretien oral devant jury de sélection

DÉROULEMENT DES SÉLECTIONS ET DES INSCRIPTIONS

Dépôt des dossiers complets	Du lundi 27 mars au samedi 10 juin 2023 minuit
Clôture des inscriptions	Samedi 10 Juin 2023
Jurys de sélection : examen des dossiers et entretien	Du lundi 12 au jeudi 29 juin 2023
Jury d'admission	Vendredi 30 juin 2023
Communication des résultats avec affichage des résultats et publication sur les sites internet des lycées	Lundi 03 juillet 2023 à 14h
Validation des inscriptions	Jusqu'au mercredi 12 juillet 2023
Organisation des inscriptions	Jusqu'au vendredi 14 juillet 2023
Rentrée scolaire	Lundi 04 septembre 2023

N° Dossier :



1 ETAT CIVIL (en majuscules)

Madame Monsieur Patronyme (nom de naissance) : _____

Nom marital : _____ Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél : _____ Mail : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Département : _____

Nationalité : _____

N° de Sécurité Social : _____

Situation familiale : _____ Nombre d'enfants : _____

Carte de séjour : OUI NON Date de validité : _____

2 FORMATION

Diplôme(s) obtenu(s) : _____ Date d'obtention : _____

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

Je donne mon accord pour la collecte et l'exploitation de mes données personnelles. J'ai bien noté que je peux demander la rectification ou la suppression de ces données à tout moment.

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements et documents fournis et pose ma candidature pour entrer en formation sur une session débutant en septembre 2023.

Date et signature :

3 PIECES A FOURNIR POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER (dans l'ordre)

IMPORTANT :

- Cochez les cases des documents fournis correspondant aux particularités de votre candidature.
- Relisez attentivement la liste des documents à fournir.
- Lors de la constitution de votre dossier numérotez les pièces et joignez-les dans l'ordre du tableau ci-dessous

<p style="text-align: center;">➤ PIECES À JOINDRE AU DOSSIER</p> <p style="text-align: center;">➤ <u>À CLASSER STRICTEMENT ET À NUMÉROTÉ</u> DANS L'ORDRE INDICÉ</p> <p style="text-align: center;">➤ CI-DESSOUS</p> <p style="text-align: center;">➤ Tout dossier incomplet sera traité et entraînera l'élimination du candidat</p>	Cadre réservé au centre de sélection	
	OUI	NON
➤ 1. Une photocopie de la pièce d'identité recto-verso	➤	➤
➤ Les titres de séjour pour les ressortissants hors UE doivent être valides pour toute la période de formation.	➤	➤
➤ 2. Une lettre de motivation manuscrite	➤	➤
➤ 3. Un curriculum vitae (C.V.)	➤	➤
➤ 4. Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages.	➤	➤
➤ 5. Selon la situation du candidat, la copie de ses diplômes obtenus	➤	➤
➤ 6. Une photocopie des bulletins scolaires de l'année de première et de terminale	➤	➤
➤ 7. Selon la situation du candidat, les appréciations des périodes de formation en milieu professionnel ou recommandations d'employeurs	➤	➤
➤ 8. Un certificat de scolarité pour l'année 2022-2023 (<u>pour statut scolaire</u>)	➤	➤
➤ 9. Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.	➤	➤
➤ 10. Fiche d'inscription complétée (voir 2ème page du dossier d'inscription)	➤	➤
	DOSSIER COMPLET (entourer la mention utile)	
	OUI	NON

Le dossier complet est :

A envoyer par courrier ou à déposer
au centre support départemental :

Lycée Liberté
À l'attention de Mme ESCOUTE – DDFPT
27-39 Rue de la Liberté
93230 ROMAINVILLE

Au plus tard le samedi 10 Juin 2023 à minuit
(cachet de la poste faisant foi)

LES ATTENDUS ET CRITÈRES NATIONAUX

(Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture).

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Si vous êtes admis, votre inscription définitive est subordonnée :

A FOURNIR, AU PLUS TARD le jour de la rentrée en formation :
un certificat médical attestant que vous êtes à jour des vaccinations obligatoires et que vous ne présentez pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture. Ce certificat doit être établi par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Vaccinations OBLIGATOIRES :

- DTP (Diphtérie Tétanos Poliomyélite),
- BCG (Tuberculose) et dernier test tuberculinique,
- Hépatite B et sérologies (prise de sang témoignant de l'immunité Anti-Hbs Anti-Hbc)
- COVID 19

Vaccinations fortement recommandées : ROR (Rubéole, Oreillons, Rougeole) Coqueluche, Varicelle (si non immunisé)

PRÉSENTATION DE LA FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE **régie par l'arrêté du 10 juin 2021**

Pour être Auxiliaire de puériculture, il faut suivre une formation spécifique qui a pour but de faire acquérir aux candidats des compétences lui permettant de contribuer à la prise en charge d'un enfant ou d'un groupe au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;**
- 2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;**
- 3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.**

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Participer à l'accueil de l'enfant et de son entourage.
- Situer son action au sein d'une équipe de travail.
- Participer à l'identification des besoins, à la modification des besoins physiques, physiologiques et psychologiques de l'enfant aux différentes étapes de la vie.
- Appliquer les méthodes et les moyens adaptés à l'exécution des soins en collaboration avec l'IDE (Infirmier Diplômé d'État) et l'IPDE (infirmière puéricultrice diplômée d'état).
- Collaborer à l'organisation de la vie d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en favorisant la participation de ceux-ci à toutes leurs activités quotidiennes.
- Transmettre les observations par oral et par écrit.
- Transmettre les connaissances liées à sa fonction et, dans ce cadre, participer à des actions de formation.